



RÈGLEMENT DE L'EXAMEN NIVEAU I

* Le Conseil d'Administration de la Fédération Folklorique Méditerranéenne (FFM) nomme 2 à 5 personnes pour constituer une commission chargée d'organiser l'examen confédéral de niveau 1, et ce pour 3 ans reconductibles. Elle aura pour dénomination : COMMISSION NIVEAU 1.

* Afin de mettre en place l'examen, la première commission sera nommée pour seulement un an, cependant les personnes désignées pourront être reconduites.

* Les membres de la commission niveau 1 doivent être issus de groupes rattachés à la FFM et justifier d'au moins 5 ans d'investissement personnel au sein de cette fédération.

* Les membres de la commission niveau 1 pourront faire parti du jury, qui sera composé de 5 à 7 personnes, la commission nommera des suppléants pour le jour de l'examen.

* Un président de session sera élu par la commission pour un an reconductible.

* La commission organisera 2 sessions par an, cependant elle se réserve le droit d'en faire plus si nécessaire.

* Le candidat s'inscrit auprès du président de session par l'intermédiaire de la commission, sur parrainage d'un titulaire du 1^{er} niveau de son choix. Sur demande, la commission fournira la liste des détenteurs du 1^{er} niveau.

* La commission convoquera les candidats par simple lettre en indiquant les lieu, date et heure de leur passage.

* A l'inscription, une participation de 10 € sera demandée au candidat pour frais de dossier. La clôture des inscriptions se fera 15 jours avant la session.

* Si un candidat ne se présente pas à son heure de convocation, une nouvelle convocation lui sera adressée. Néanmoins, si cet état de fait se renouvelle par deux fois, plus aucune convocation ne lui sera envoyée et il perdra toute possibilité de se représenter, de plus il perdra la somme versée pour les frais de dossier. Cependant il aura la possibilité de se justifier devant la commission qui, après l'avoir entendu, prendra une décision à son sujet.

* Le candidat devra passer l'examen en costume de son terroir, il lui est laissé le choix du costume, s'il en possède plusieurs.

* Le passage du candidat n'excédera pas 20 minutes et pour sa sérénité, l'examen ne se fera pas en public.

* Si l'un des membres du jury fait parti de la même association ou est le parrain du candidat, il devra quitter la salle d'examen, il sera remplacé par l'un des suppléants, cette règle s'applique également au président de session qui, avant de se retirer confiera la présidence à la personne désignée en début de chaque session.

* Il est laissé à l'appréciation de chaque membre du jury, la notation du candidat, tout en respectant la grille d'évaluation établie par la FFM.

* S'il s'avère qu'un membre du jury omet une ou plusieurs notes dans la feuille prévue à cet effet, il sera accordé au candidat la note maximale pour cet oubli ; ce qui implique la vigilance des membres du jury quant à la notation.

* Si trop d'omissions sont constatées de la part d'un membre du jury, celui-ci pourra être sanctionné par la commission du droit de siéger. Si faute grave, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du jury.

* A chaque session la commission nommera deux assistants(tes) chargés de contrôler et vérifier les dossiers, ainsi que de faire les calculs des résultats.

* D'autre part la commission pourra s'adjoindre des consultants ayant la connaissance des spécificités du terroir du candidat.

* Les écarts de note paraissant trop importante devront être signalés au président de session qui étudiera avec les membres du jury les raisons justifiant cette différence et prendra toutes décisions utiles.

* Pour l'obtention du niveau 1, la moyenne générale exigée est de 12/20. Le jury pourra se concerter pour d'éventuels rattrapages.

* A l'obtention du niveau 1, il sera remis un diplôme du collectif et un certificat FFM par le président de session.

* Les horaires des sessions sont de 9 h à 11 h 30, et de 14 h à 16 h 30. La proclamation des résultats de la session du matin aura lieu à 12 h avec remise des diplômes et certificats, et celle de l'après midi aura lieu à 17 h, et également remise des diplômes et certificats.

La présidente

Les secrétaires de commission

Raymonde EYNAUD

Marie IGLESIAS et Mylène PAINEAU



FÉDÉRATION FOLKLORIQUE MÉDITERRANÉENNE

Commission niveau 1

BULLETIN D'INSCRIPTION A L'EXAMEN
DU 1^{er} NIVEAU

à renvoyer ou à remettre avant le
accompagné d'un chèque de 10 Euros à l'ordre de la F.F.M.
à Mylène PAINEAU, 12 avenue Jean Jaurès 13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Nom : Prénom :

Date de naissance 19.....

Adresse

Code postal Ville

Groupe Numéro de carte confédérale :

Nom du parrain titulaire du 1er niveau

ayant pris connaissance du règlement de l'examen du premier niveau, demande mon inscription aux épreuves du..... à.....

NOTE : avec le bulletin d'inscription il doit y avoir le dossier complet.

Fait à le2003

Signature du candidat
Ou de son représentant légal ⁽¹⁾

Signature du parrain

(1) Pour les mineurs



FÉDÉRATION FOLKLORIQUE MÉDITERRANÉENNE

Commission niveau 1

Niveau de compétence

Le Collectif des Fédérations des Arts et Traditions Populaires (ATP) a travaillé, en concertation avec le ministère Jeunesse et Education, à la mise en place de niveaux de compétences.

Pourquoi des niveaux de compétences ?

- 1 → pour être reconnu par les autorités de tutelle, par les administrations, par chacun ;
- 2 → pour se différencier des groupes qui n'ont pas le même souci d'authenticité que nous ;
- 3 → pour réunir toutes les forces du folklore en France autour d'un même projet ;
- 4 → pour ne pas se laisser imposer des animateurs qui n'auraient pas notre authenticité et de connaissances dans les ATP et la culture.

Le niveau 1 concerne la Confédération qui a délégué ses pouvoirs à chaque fédération régionale, c'est donc la fédération d'origine du candidat qui attribuera le niveau 1.

L'objectif du niveau 1 :

Reconnaître les connaissances acquises par les membres des groupes.

Conditions de candidature

- * Avoir pratiqué le folklore pendant au moins 3 ans dans un groupe affilié à la FFM.
- * Avoir 16 ans au moins.
- * Être parrainé par une personne titulaire du 1^{er} niveau de son choix.
- * S'acquitter des frais de dossier dont le montant est fixé par le conseil d'administration de la FFM.

Le jour de l'examen le candidat se présentera en COSTUME de son terroir et de son choix s'il en possède plusieurs.

La Commission.



FEDERATION FOLKLORIQUE MEDITERRANEENNE

Commission niveau 1

GRILLE D'ÉVALUATION NIVEAU I *SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE*

THEME D'ÉVALUATION	CRITÈRES	COEFFICIENT
SON GROUPE ET SA VILLE	Savoir présenter son groupe et sa ville (nom, sa traduction, date création, etc)	1
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	Savoir situer géographiquement son terroir et pouvoir nommer et dater un événement historique	2
COSTUME	Savoir dater et présenter le costume porté le jour de l'examen par le candidat	2
LANGUE	Savoir définir sa langue régionale et citer le nom de sa ville ou son village dans le dialecte de son terroir	2
MUSIQUE	Savoir citer les principaux instruments de son groupe et les décrire succinctement	2
DANSES ET CHANTS	Savoir citer quelques danses et chants pratiqués dans son groupe	2
CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR SON TERROIR	Savoir citer une spécialité (culinaire, artisanale, etc) et une particularité de son terroir (monument, événement, tradition, etc)	3
CONNAISSANCES GÉNÉRALES DES ACTIVITÉS DE SON GROUPE	Il sera tiré au sort par le candidat 3 questions de connaissances générales sur les activités du groupe telles que : musique, patrimoine, costume, langue, gestion et fonctionnement, folklore jeune âge, chant, danse, théâtre, etc.	2
SON ACTIVITÉ AU SEIN DU GROUPE	Savoir présenter en 3 minutes environ son activité principale au sein du groupe, ainsi qu'une autre de son choix.	2
MOTIVATION INTÉRÊT	Cette note est donnée par le jury sur la bonne tenue et la motivation générale du candidat ainsi que sur l'intérêt qu'il suscitera dans le jury	2



FÉDÉRATION FOLKLORIQUE MÉDITERRANÉENNE

Commission niveau 1

FEUILLE DE NOTATION NIVEAU 1

SESSION N°:.....

VILLE:.....

DATE:

CANDIDAT

NOM :.....

Prénom :.....

JURY N°:.....

THEME	APPRECIATION	NOTE/20	COEF.	TOTAL
SON GROUPE ET SA VILLE			1	
HISTOIRE GÉOGRAPHIE			2	
COSTUME			2	
LANGUE			2	
MUSIQUE			2	
DANSES ET CHANTS			2	
CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR SON TERROIR			3	
CONNAISSANCES GÉNÉRALES ACTIVITÉS DE SON GROUPE			2	
SON ACTIVITE AU SEIN DE SON GROUPE			2	
MOTIVATION INTÉRÊT			2	
TOTAL GENERAL =				



Commission niveau 1

FEUILLE DE CALCUL
ET
DE RÉSULTAT

NOM :

Prénom :

JURY N°	TOTAL GÉNÉRAL	: PAR 20	NOTE / 20
		: 20	
		: 20	
		: 20	
		: 20	
		: 20	
		: 20	
		: 20	
TOTAL →			

REPORT TOTAL	: PAR LE NOMBRE DE MEMBRES DU JURY	RÉSULTAT

REÇU	
OUI	NON